

La protection sociale : dépenses de prestations en espèces et en nature

Gérard Abramovici

Statistiques
en bref

POPULATION ET
CONDITIONS
SOCIALES

THEME 3 – 16/2002

POPULATION ET
CONDITIONS DE VIE

Contenu

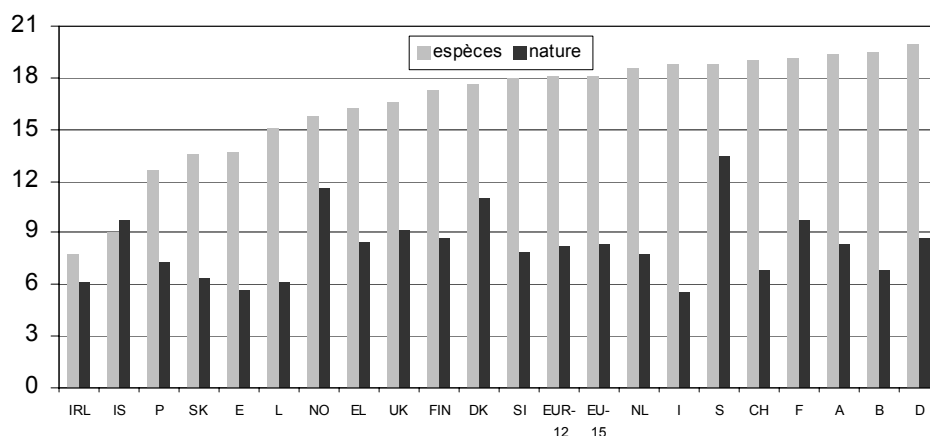
Espèces ou nature : des
spécificités par fonctions.....2

Les facteurs structurels et
l'organisation différenciée de la
protection sociale induisent des
écarts entre les pays.....2

Représentant plus de deux tiers des prestations sociales en 1999, les prestations en espèces sont prépondérantes dans l'Union européenne.

La répartition des prestations entre espèces et nature dépend en premier lieu des spécificités des fonctions de protection sociale elles-mêmes. Elle traduit également des différences dans l'organisation de la protection sociale et l'influence des facteurs structurels.

Graphique 1: Dépenses de protection sociale par type, en % du PIB, 1999



Source: Eurostat-SESPROS.

En 1999, la part des prestations en espèces ⁽¹⁾ sur le total des prestations sociales est prédominante dans l'EU-15 : elle atteint 68,5% du total, soit 18,1% du PIB. En revanche, les prestations en nature ⁽¹⁾ ne représentent que 8,3% du PIB (Graphique 1).

En Allemagne, en Autriche, en Belgique, en France (et en Suisse) les dépenses de prestations en espèces pèsent pour plus de 19% du PIB. Dans ces même pays (à l'exception de la France et de l'Allemagne) le poids de ces prestations est supérieur à 70% du total des prestations. Ceci est également vrai en Italie, au Luxembourg, en Espagne et aux Pays-Bas.

En revanche, en Irlande et, hors EU-15, en Islande leur poids est inférieur à 9% du PIB. En effet, dans ces deux pays, la part des prestations en espèces est inférieure à 60% du total des prestations sociales. Plus particulièrement, l'Islande est le seul pays où la part relative aux prestations en nature est supérieure à celle des prestations en espèces.

Les dépenses de prestations en nature sont élevées également en Suède et au Danemark : plus de 11% du PIB et autour de 40% du total des prestations en 1999. Hors EU-15, la Norvège est dans le même cas.

⁽¹⁾ Pour les définitions voir "Méthodes et concepts".



Régimes contributifs et non contributifs

La diversité des systèmes de protection sociale dans l'Union européenne présente plusieurs aspects. L'un d'entre eux est relatif au droit aux prestations sociales. En effet dans certains pays, il est nécessaire d'avoir cotisé à un régime d'assurance sociale, fondé en général sur l'exercice d'une activité professionnelle, pour pouvoir bénéficier de prestations ; ce système est issu d'une tradition dite « bismarkienne » (logique assurantielle). Dans d'autres pays, de tradition « beveridgienne », le fait d'être un résident dans le besoin suffit pour pouvoir prétendre au bénéfice de prestations sociales. Dans cette logique, l'accès aux prestations, n'est pas subordonné au versement préalable de cotisations.

Cependant, ces deux modèles ne sont pas strictement appliqués dans tel ou tel pays ; tous les pays présentent un système combinant, à des degrés différents, une logique d'assurance et une logique d'assistance.

Ainsi, en 1999, dans un groupe de pays (DK, IS, IRL, S, FIN, UK), de tradition plutôt « beveridgienne », la part des prestations fournie par des régimes non contributifs est supérieure à 50% du total des prestations. Dans ces pays plus de la moitié des prestations fournies par ces régimes sont des prestations en nature (plus de 30% du total des prestations), en majorité du risque maladie. Le Danemark fait exception avec plus de 45% du total des prestations représentées par des prestations en espèces de la fonction vieillesse, pour l'essentiel.

Au contraire en Slovénie, en Suisse, en France et en Espagne plus de 75% des dépenses de prestations sociales sont le fait des régimes contributifs. Plus de la moitié sont des prestations en espèces de la fonction vieillesse. La logique d'assurance l'emporte sur la logique d'assistance, pour ces pays.

L'Autriche, l'Allemagne, la Grèce et le Portugal sont également plutôt

Tableau 1: Répartition des prestations par type entre régimes contributifs et non contributifs, 1999 (en % du total des prestations).

	Total des prestations		Prestations en espèces		Prestations en nature	
	Contributifs	Non contributifs	Contributifs	Non contributifs	Contributifs	Non contributifs
B	:	:	:	:	:	:
DK	16	84	16	45	0	39
D	70	30	47	23	24	6
EL	70	30	56	9	14	21
E	77	23	66	5	12	18
F	82	18	54	12	27	7
IRL	34	66	30	25	4	41
I	:	:	:	:	:	:
L	:	:	:	:	:	:
NL	52	48	41	29	11	18
A	74	26	60	10	14	16
P	65	35	59	4	6	31
FIN	42	58	42	25	1	33
S	39	61	39	19	0	42
UK	43	57	43	21	0	36
IS	16	84	16	32	0	52
NO	:	:	:	:	:	:
CH	86	14	68	6	19	8
SI	89	11	63	7	26	5
SK	77	23	51	17	26	6

Source: Eurostat-SESPROS.

orientés vers un système d'assurance sociale, mais à un degré moindre. En effet, dans ces pays, la plus grande partie des prestations en espèces est fournie par des régimes contributifs.

Espèces ou nature : des spécificités par fonctions

La hiérarchie des prestations dépend à la fois du poids des différentes fonctions dans les dépenses de protection sociale et des spécificités même des fonctions. Ainsi, le poids prépondérant des prestations de vieillesse et de survie et, en leur sein, des dépenses de pensions fait que les prestations en espèces afférentes à ces fonctions constituent la part de dépense de protection sociale la plus importante (44,6% du total) en 1999 dans l'EU-15 (tableau 2). La même situation se répète pour le chômage où les prestations en espèces (indemnités de chômage et préretraites pour l'essentiel) représentent 90 % des dépenses de cette fonction.

A l'inverse, les prestations maladie, second poste de dépense de protection sociale par importance, sont majoritairement constituées de remboursements et de prise en charge de soins médicaux. Les prestations en nature de cette fonction représentent de ce fait 22,6 % des prestations totales et 85 % des dépenses à l'intérieur de la fonction.

Les autres fonctions présentent une situation plus équilibrée dans la répartition des prestations entre espèces et nature.

Les facteurs structurels et l'organisation différenciée de la protection sociale induisent des écarts entre les pays

En Italie, plus de la moitié des prestations sont constituées par des prestations en espèces de la fonction Vieillesse. Leur poids est également élevé en Grèce et en

Espagne (plus de 40%). Hors EU-15, la Suisse et la Slovénie présentent la même configuration.

Ces pays consacrent une partie relativement faible aux prestations en nature de la fonction Vieillesse : moins de 1% contre une moyenne EU-15 de 1,4%. Il faut noter cependant que récemment en Grèce et en Italie la part des prestations en nature a progressé. Différents programmes sociaux y ont été développés : il en est ainsi, en Grèce, pour le programme de "l'Aide à domicile" lancé en 1998.

On assiste, plus généralement, en Europe à une prise en charge accrue de la dépendance des personnes âgées, se traduisant par une augmentation des prestations en nature.

A l'inverse, l'Irlande est le pays où la part des prestations en espèces dédiée à la fonction Vieillesse est la plus faible : seulement 17,4% du total des prestations.

Par contre, la part des prestations en nature de la fonction Maladie/soins de santé et des prestations en espèces de la fonction Famille/enfants y est beaucoup plus élevée que la moyenne européenne. L'Irlande dépense, en particulier, presque deux fois de plus que l'EU-15 pour les prestations liées à la famille, dont la moitié est constituée par les allocations familiales. Ceci s'explique en partie par la structure de la population dans ce pays. En effet, l'Irlande est le pays de l'Union Européenne à la population la plus jeune : en 1999, 31,4% de la population avait moins de 20 ans contre une moyenne EU-15 de 23,1%.

Par rapport à une moyenne européenne de 6,2% des prestations en espèces pour la fonction Chômage, la Belgique consacre à ces prestations 11,7% de la dépense totale, en 1999. En Espagne, au Danemark et

en Finlande cette part est également élevée (plus de 10%). Ces prestations sont principalement des prestations de chômage complet, la seule exception étant constituée par le Danemark où le poids des primes de formation professionnelle est également élevé. En effet, le Danemark, a dernièrement orienté la lutte contre le chômage vers des mesures actives qui ont pour objet d'aider les chômeurs à se réinsérer sur le marché du travail et pas simplement d'assurer un niveau de revenu acceptable pendant qu'ils cherchent du travail.

Des différences apparaissent entre les Etats membres concernant le poids des prestations d'invalidité en espèces. Ceci s'explique, entre autres, par les différentes réglementations appliquées par les pays. Ainsi, dans des pays comme le Luxembourg, les Pays Bas, le Portugal et la Finlande (ainsi que la Norvège, hors EU-15), la part de ces dépenses représente plus de 11% du total des

prestations, contre une moyenne EU-15 de 6,5% en 1999. Au contraire, en France et en Irlande cette part est plus faible : moins de 5% du total.

L'étude des prestations en nature liées à la santé et à la vieillesse met en lumière l'influence des structures nationales. Les pays du sud de l'Europe, à l'exception du Portugal, favorisent une prise en charge familiale de la dépendance ; la prise en charge formelle, que ce soit en établissement ou à domicile, reste limitée. La famille est le pilier de l'assistance offerte à ceux qui en ont besoin. Dans les pays nordiques, au contraire, la dépense allouée aux prestations en nature est généralement plus élevée parce que la prise en charge de la dépendance est la plus professionnalisée, avec moins de personnes âgées ou dépendantes vivant avec leur famille, et une part plus importante de personnes accueillies en établissements ou recevant une aide à domicile.

Tableau 2: répartition des fonctions de la protection sociale par type en 1999 (en % du total de la dépense de protection sociale)

	Vieillesse		Survie		Famille/ enfants		Maladie/ soins de santé		Chômage		Invalidité		Logement + Exclusion sociale n.c.a.		Ensemble des prestations	
	espèce	nature	espèce	nature	espèce	nature	espèce	nature	espèce	nature	espèce	nature	espèce	nature	espèce	nature
EU-15	39.6	1.4	5.0	0.0	6.1	2.4	4.0	22.6	6.2	0.7	6.5	1.7	1.1	2.7	68.5	31.5
EUR-12	40.2	0.8	5.5	0.0	6.1	2.1	4.2	23.1	6.8	0.6	6.0	1.5	1.2	1.7	70.1	29.9
B	32.3	0.3	10.4	0.0	8.0	1.0	4.3	20.2	11.7	0.3	5.4	3.7	1.9	0.4	74.0	26.0
DK	31.8	6.1	0.0	0.0	5.3	7.7	3.3	16.3	10.2	1.0	8.1	4.0	2.7	3.4	61.4	38.6
D	39.7	0.7	1.6	0.0	7.7	2.8	5.3	22.8	7.8	1.0	5.7	2.1	1.8	0.8	69.7	30.3
EL	41.2	0.4	9.0	0.1	4.5	3.1	3.2	21.5	2.1	3.6	5.6	0.7	0.0	5.0	65.5	34.5
E	41.1	0.8	4.3	0.0	1.5	0.6	5.0	24.2	11.1	1.8	7.3	0.5	0.2	1.7	70.5	29.5
F	37.6	0.6	6.0	0.0	7.7	2.2	2.4	25.8	7.3	0.1	4.2	1.7	1.4	3.2	66.4	33.6
IRL	17.4	1.9	5.9	0.0	11.8	1.2	4.4	35.9	9.8	1.3	4.6	0.4	1.6	3.9	55.5	44.5
I	52.5	0.4	11.2	0.0	2.4	1.2	2.8	20.9	2.1	0.0	5.9	0.4	0.0	0.2	77.0	23.0
L	37.7	0.4	3.1	0.1	13.2	2.3	3.1	22.0	1.8	0.7	11.2	3.1	0.9	0.3	71.0	29.0
NL	33.8	2.4	5.3	0.0	2.9	1.4	9.1	19.8	6.2	:	11.0	0.8	2.2	5.2	70.4	29.6
A	36.3	1.1	9.9	0.1	8.4	1.9	3.9	22.7	3.8	1.6	7.5	1.3	0.2	1.4	70.0	30.0
P	34.5	2.0	7.2	0.0	3.3	1.9	2.2	31.3	3.7	0.0	11.1	1.0	1.3	0.5	63.2	36.8
FIN	28.0	3.1	4.0	0.0	7.5	5.3	4.5	18.4	10.2	1.1	11.1	3.1	1.3	2.3	66.7	33.3
S	28.7	8.6	2.2	0.0	4.9	5.7	6.5	18.8	6.9	1.2	7.4	4.3	1.7	3.2	58.2	41.8
UK	39.9	2.3	3.9	0.0	6.7	2.2	2.7	22.1	2.6	0.6	8.6	1.4	0.0	7.0	64.4	35.6
IS	20.8	7.4	3.0	0.0	6.1	5.9	7.4	32.6	1.5	0.3	8.2	3.8	1.0	2.0	47.9	52.1
NO	21.6	8.3	1.2	0.1	8.2	5.0	10.5	22.3	1.7	0.8	13.2	3.7	1.2	2.1	57.7	42.3
CH	43.5	1.0	6.2	0.0	4.6	0.6	3.5	20.5	3.3	0.7	9.5	2.9	2.6	1.1	73.3	26.7
SI	43.1	0.2	1.8	0.2	6.0	2.7	5.3	25.5	4.3	0.4	7.9	0.9	1.1	0.6	69.5	30.5
SK	32.3	2.3	1.9	0.1	9.2	1.9	6.2	26.9	5.6	0.1	6.6	0.9	6.0	0.1	67.8	32.2

Source: Eurostat-SESPROS.

Méthodes et concepts :

Une **prestation en espèces** est une prestation : i) qui est versée en espèces ; ii) qui n'exige pas de preuve des dépenses effectives du bénéficiaires. Les prestations qui exigent la preuve des dépenses effectives du bénéficiaire sont des remboursements seulement classés par le système comme prestations en nature. Des exemples des prestations en espèces sont toutes les pensions, le congé de maladie payé, le congé parental, les allocations familiales, les primes de formation professionnelle.

Les **prestations en nature** sont les prestations accordées sous forme de biens et services. Il peut s'agir d'une *fourniture directe* ou d'un *remboursement*. Un *remboursement* est une prestation compensatoire des dépenses de biens et services préalablement définis et dûment établies par le bénéficiaire. Les *prestations fournies directement* sont des biens et services octroyés sans intervention financière du bénéficiaire. Des exemples des prestations en nature sont l'hébergement, les frais funéraires, le foyer du jour, l'aide à domicile, les versements pour la formation professionnelle, les allocations de logement.

Les prestations sociales sont enregistrées sans aucune déduction d'impôts ou d'autres prélèvements obligatoires grevant les prestations à la charge des bénéficiaires. Les "prestations fiscales" (réductions fiscales accordées aux ménages au titre de la protection sociale) sont en général exclues.

Dans SESPROS, l'unité statistique est le régime qui peut être classé selon plusieurs critères. Un de ces critères concerne la constitution de droits.

Le Manuel SESPROS 1996 distingue :

a. **Les régimes contributifs** sont des régimes de protection sociale subordonnés au versement préalable de cotisations par les personnes protégées ou par des tiers pour leur compte, afin de constituer le droit personnel à prestations. Par convention, les régimes non autonomes que les employeurs gèrent en faveur de leur salariés, ex-salariés et autres ayants droits sont classés comme régimes contributifs.

b. **Les régimes non contributifs** sont des régimes de protection sociale dans lesquels le droit à prestations n'est pas subordonné au versement préalable de cotisations par le bénéficiaire ou par des tiers pour le compte de celui-ci. L'accès aux prestations sociales fournies par un régime non contributif, n'est pas lié aux conditions d'activité mais souvent aux conditions de ressources (par exemple : être résident dans le besoin permet de bénéficier de prestations sociales).

Selon les définitions du Manuel SESPROS 1996, les régimes de protection sociale sont classés entre contributifs et non contributifs selon le mode de constitution des droits à prestations et non selon le mode de financement du régime. Par conséquent, les régimes universels financés par des cotisations sociales sont classés comme régimes non contributifs du fait qu'ils n'assurent pas de droit personnel à prestation. Ainsi en France, en Espagne, en Autriche, en Grèce et aux Pays-Bas les régimes universels financés par des cotisations sociales (employeurs et/ou salariés) sont classés comme non contributifs. En particulier, aux Pays-Bas, plus de 32% du total des prestations sociales est fourni par ce type de régimes.

Remarques concernant les données :

Les données pour D, EL, E, F, I, NL, P, FIN, S, UK sont provisoires. Les données pour B sont des estimations. Les valeurs pour l'EU-15 ont été estimées par Eurostat là où c'était nécessaire (données manquantes pour la Belgique pour la fonction Logement et pour les Pays-Bas pour les prestations en nature de la fonction Chômage).

Pour en savoir plus:

➤ Les publications de référence

Titre Statistiques sociales européennes : Protection sociale -
Dépenses et recettes 1980-1999
Numéro de catalogue KS-41-01-600-FR-C Prix EUR 45

➤ Les bases de données

New Cronos, Domaine: SESPROS

Pour toute information ou commande de publications, bases de données et extractions de bases de données à la demande, contactez le réseau **Data Shops**:

BELGIQUE/BELGIË	DANMARK	DEUTSCHLAND	ESPAÑA	FRANCE	ITALIA - Roma
Eurostat Data Shop Bruxelles/Brussel Planistat Belgique Rue du Commerce 124 Handelsstraat 124 B-1000 BRUXELLES / BRUSSEL Tel. (32-2) 234 67 50 Fax (32-2) 234 67 51 E-mail: datashop@planistat.be URL: http://www.datashop.org/	DANMARKS STATISTIK Bibliotek og Information Eurostat Data Shop Sejrogade 11 DK-2100 KØBENHAVN Ø Tlf. (45) 39 17 30 30 Tlf. (45) 39 17 30 03 E-mail: lib@dst.dk Internet: http://www.dst.dk/bibliotek	STATISTISCHES BUNDESAMT Eurostat Data Shop Berlin Otto-Braun-Straße 70-72 (Eingang: Karl-Marx-Allee) D-10178 BERLIN Tel. (49) 1888 644 94 27/28 Fax (49) 1888-644 94 30 E-Mail: datashop@destatis.de URL: http://www.eu-datashop.de/	INE Eurostat Data Shop Paseo de la Castellana, 183 Despacho 011B Entrada por Estébanez Calderón E-28046 MADRID Tel. (34) 91 583 91 67/91 583 95 00 Fax (34) 91 583 03 57 E-mail: datashop.eurostat@ine.es URL: http://www.datashop.org/	INSEE Info Service Eurostat Data Shop 195, rue de Bercy Tour Gamma A F-75582 PARIS CEDEX 12 Tél. (33) 1 53 17 88 44 Fax (33) 1 53 17 88 22 E-mail: datashop@insee.fr	ISTAT Centro di Informazione Statistica Sede di Roma, Eurostat Data Shop Via Cesare Balbo, 11a I-00184 ROMA Tel. (39) 06 46 73 31 02/06 Fax (39) 06 46 73 31 01/07 E-mail: dipdiff@istat.it
ITALIA - Milano	LUXEMBOURG	NEDERLAND	NORGE	PORTUGAL	SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA
ISTAT Ufficio Regionale per la Lombardia Eurostat Data Shop Via Fieno 3 I-20123 MILANO Tel. (39) 02 80 61 32 460 Fax (39) 02 80 61 32 304 E-mail: miluro@tin.it	Eurostat Data Shop Luxembourg 46A, avenue J.F. Kennedy B.P. 1452 L-1014 LUXEMBOURG Tél. (352) 43 35-2251 Tél. (352) 43 35-22221 E-mail: dslux@eurostat.datashop.lu URL: http://www.datashop.org/	STATISTICS NETHERLANDS Eurostat Data Shop-Voorburg Postbus 4000 2270 JM VOORBURG Nederland Tel. (31-70) 337 49 00 Fax (31-70) 337 59 84 E-mail: datashop@cbs.nl	Statistics Norway Library and Information Centre Eurostat Data Shop Kongens gate 6 Boks 8131 Dep. N-0033 OSLO Tel. (47) 21 09 46 42/43 Fax (47) 21 09 45 04 E-mail: Datashop@ssb.no	Eurostat Data Shop Lisboa INE/Serviço de Difusão Av. António José de Almeida, 2 P-1000-043 LISBOA Tel. (351) 21 842 61 00 Fax (351) 21 842 63 64 E-mail: data.shop@ine.pt	Statistisches Amt des Kantons Zürich, Eurostat Data Shop Bleicherweg 5 CH-8090 Zürich Tel. (41) 1 225 12 12 Fax (41) 1 225 12 99 E-mail: datashop@statistik.zh.ch Internet: http://www.statistik.zh.ch
SUOMI/FINLAND	SVERIGE	UNITED KINGDOM	UNITED STATES OF AMERICA		
STATISTICS FINLAND Eurostat Data Shop Helsinki Tilastokirjasto PL 2B FIN-00022 Tilastokeskus Työpajakatu 13 B, 2 Kerros, Helsinki P. (358-9) 17 34 22 21 F. (358-9) 17 34 22 79 Sähköposti: datashop@stat.fi URL: http://www.tilastokeskus.fi/ttk/ki/datashop	STATISTICS SWEDEN Information service Eurostat Data Shop Kartavägen 100 - Box 24 300 S-104 51 STOCKHOLM Tfn (46-8) 50 69 48 01 Fax (46-8) 50 69 48 99 E-post: infoservice@scb.se Internet: http://www.scb.se/info/datashop/eudatashop.asp	Eurostat Data Shop Office for National Statistics Room 1.015 Cardiff Road Newport South Wales NP10 8XG United Kingdom Tel. (44-1633) 81 33 69 Fax (44-1633) 81 33 33 E-mail: eurostat.datashop@ons.gov.uk	HAVER ANALYTICS Eurostat Data Shop 60 East 42nd Street Suite 3310 NEW YORK, NY 10165 USA Tel. (1-212) 986 93 00 Fax (1-212) 986 69 81 E-mail: eurodata@haver.com		

Media Support Eurostat (seulement pour journalistes professionnels):

Bâtiment Bech Bureau A4/017 • L-2920 Luxembourg • Tél. (352) 4301 33408 • Fax (352) 4301 35349 • e-mail: eurostat-mediasupport@cec.eu.int

Pour toute information méthodologique:

Gérard ABRAMOVICI, Eurostat/E2, L-2920 Luxembourg, Tel. (352) 4301 33824, Fax : (352) 4301 34029, E-mail:

gerard.abramovici@cec.eu.int

Co-auteurs : Flavio BIANCONI, Monica BERGAMINI

Base de données : Claude MOTTET

Mise en page : Madeleine LARUE

ORIGINAL: Français

N'hésitez pas à nous rencontrer sur Internet à l'adresse suivante: www.europa.eu.int/comm/eurostat/ si vous désirez de plus amples informations!

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à l'Office des publications officielles des Communautés européennes.

2 rue Mercier - L-2985 Luxembourg
Tél. (352) 2929 42455 Fax (352) 2929 42758
URL: <http://publications.eu.int>
courrier électronique: info-info-opoce@cec.eu.int

BELGIQUE/BELGIË - DANMARK - DEUTSCHLAND - GREECE/ELLADA - ESPAÑA - FRANCE - IRELAND - ITALIA - LUXEMBOURG - NEDERLAND - ÖSTERREICH
PORTUGAL - SUOMI/FINLAND - SVERIGE - UNITED KINGDOM - ISLAND - NORGE - SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA - BALGARIA - CESHÁ REPUBLIKA - CYPRUS
EESTI - HRVATSKA - MAGYARORSZÁG - MALTA - POLSKA - ROMÂNIA - RUSSIA - SLOVAKIA - SLOVENIA - TÜRKIYE - AUSTRALIA - CANADA - EGYPT - INDIA
ISRAËL - JAPAN - MALAYSIA - PHILIPPINES - SOUTH KOREA - THAILAND - UNITED STATES OF AMERICA

Bon de commande

Je m'abonne à Statistiques en bref pour 1 an (du 1.1.2002 au 31.12.2002):
(adresses des Data Shops et des bureaux de vente voir plus haut)

Formule 1: L'ensemble des 9 thèmes (environ 180 numéros)

Papier: 360 EUR

Langue souhaitée: DE EN FR

Formule 2: Un ou plusieurs des 9 thèmes suivants:

Thème 1 «Statistiques générales»

Thème 6 «Commerce extérieur»

Thème 7 «Transport»

Thème 9 «Science et technologie»

Papier : 42 EUR

Thème 2 «Économie et finances»

Thème 3 «Population et conditions sociales»

Thème 4 «Industrie, commerce et services»

Thème 5 «Agriculture et pêche»

Thème 8 «Environnement et énergie»

Papier: 84 EUR

Langue souhaitée: DE EN FR

Les Statistiques en bref (fichier pdf) peuvent être téléchargés gratuitement du site internet Eurostat. Vous devez simplement vous enregistrer. Pour d'autres formules, veuillez contacter votre Data Shop.

Merci de me faire parvenir un exemplaire gratuit du «mini-guide Eurostat» (sélection de produits et services Eurostat)

Langue souhaitée: DE EN FR

Je souhaite m'abonner gratuitement à «Références statistiques», la note d'information sur les produits et services Eurostat

Langue souhaitée: DE EN FR

M.

M^{me}

M^{lle}

(SVP écrire en majuscules)

Nom: _____ Prénom: _____

Société: _____ Département: _____

Fonction: _____

Adresse: _____

Code postal: _____ Ville: _____

Pays: _____

Tél.: _____ Fax: _____

E-mail: _____

Paiement à réception de la facture de préférence par:

Virement bancaire

Visa Eurocard

Carte N°: _____ Expiration le: ____/____/____

Merci de confirmer votre numéro de TVA intra-communautaire:

A défaut, la TVA sera appliquée automatiquement. Aucune note de crédit ne sera établie a posteriori.